



RENCONTRE CITOYENNE / 23 SEPTEMBRE 2023 / 9H30
Étaient présents M. Guy Germain (maire), Mme **Louise Magnan** et M. **Louis Ouellet** (conseillers municipaux attitrés aux lacs) et 55 riverains des lacs de Saint-Ubalde: Blanc, Carillon, Émeraude, À la Perchaude, Perreault et Ste-Anne

PRÉOCCUPATIONS ET ATTENTES SIGNIFIÉES PAR LES RIVERAINS

A) CONSERVATION DES LACS

- ▶ Améliorer le règlement 242 et travailler de concert avec les Associations pour y arriver
- ▶ Se pencher sur des questions telles que l'usage de quais privés, le nombre de bateaux à quai et à gué, usage de certains types de bateaux (avec ballasts, avec moteur 2 temps)
- ▶ Prendre conscience que les lacs ont dépassé leur capacité de support (en phosphore notamment) avant d'autoriser de nouveaux projets de développement
- ▶ Poursuivre les travaux du comité bipartite sur les mises aux normes des ISA

B) INFRASTRUCTURES ET SERVICES MUNICIPAUX

- ▶ Poursuivre les discussions pour sauver la source d'eau potable de la Chapelle et/ou trouver des compromis acceptables
- ▶ Réduire l'épandage d'abat-poussière sur les routes près des lacs : la poussière est dommageable mais l'abat-poussière l'est davantage
- ▶ Abaisser la limite de vitesse sur les routes autour des lacs pour diminuer la poussière et augmenter la signalisation de limite de vitesse et de pancartes de sensibilisation
- ▶ Mieux s'occuper des ruisseaux et restaurer les ponceaux autour des lacs pour éviter le transport de sédiments vers les lacs
- ▶ Mieux planifier en amont aux abords de routes et dans les fossés pour faciliter la gestion des eaux de ruissellement sur les berges

C) URBANISME

- ▶ Faire respecter les règlements municipaux relatifs aux bandes riveraines notamment et limiter le nombre d'acceptations de dérogation (dites mineures, mais qui ont des impacts sur l'environnement). Considérer qu'il n'y a pas de droit acquis en matière d'environnement et que c'est le principe de précaution qui s'applique
- ▶ Établir un plan directeur pour la protection de l'ensemble des lacs
- ▶ Imposer un moratoire sur les constructions en deuxième rangée autour des lacs

D) SÉCURITÉ CIVILE

- ▶ Présenter un plan d'urgence et d'évacuation pour l'ensemble des lacs
- ▶ Faire des pressions sur Telus pour améliorer la couverture cellulaire

E) DIVERS

- ▶ Réinstaller le panneau donnant le risque d'incendie

MISE EN CONTEXTE

RÈGLEMENT 242 : L'heure est au bilan, c'est la fin d'une période de trois ans suivant la mise en place du règlement #242 (qui fait l'envie d'autres municipalités). Assurément qu'il y a des objectifs atteints, entre autres la sensibilisation auprès des riverains à mieux contrôler l'accès (rampes d'accès privées), l'adhésion au concept d'achat de permis d'accès (vignette), l'obligation de lavage d'embarcations-visiteurs (motorisées au village et non-motorisées au camping du lac Blanc), meilleur contrôle du débarcadère public. Certaines modalités demeurent encore contraignantes pour les riverains et visiteurs et aussi pour la municipalité, particulièrement la gestion des vignettes. S'imposent une révision du règlement, en collaboration avec la municipalité, et possiblement certains resserrements quant à l'usage des quais privés, du nombre de bateaux à quai et à gué, de l'usage de certains types de bateaux, pour ne nommer que ceux-là.

VIDANGE ET ÉTAT DES INSTALLATIONS SEPTIQUES AUTONOMES (ISA): La municipalité a récemment adopté une résolution afin de procéder au lancement de l'appel d'offre pour la caractérisation des ISA. C'est un dossier complexe pour lequel un comité de travail a été formé. Ce n'est qu'une fois l'appel d'offre complété que nous aurons une idée du budget d'une telle opération.

CAPACITÉ PORTANTE DES LACS : Conscients que le concept de "capacité portante" au sens environnemental global est beaucoup plus large que celui qui a fait l'objet d'une analyse interne au Lac Blanc, celle-ci s'est strictement centrée sur la dimension de la sécurité nautique compte tenu du nombre et du type d'embarcations motorisées qui naviguent sur le lac. Cette analyse n'aborde pas les impacts sur la qualité environnementale. Le Lac Blanc fait à peine 2 km² et c'est un privilège de naviguer sur ce plan d'eau compte tenu de tout ce que nous savons aujourd'hui sur les impacts négatifs et parfois irrémédiables des activités humaines sur et autour des lacs. Enfin, nous avons conclu au fait que s'il y avait plus de 19 embarcations motorisées qui naviguaient à bonne vitesse et en même temps cela pourrait compromettre la sécurité des usagers. Cette conclusion nous amène à poursuivre la sensibilisation auprès des plaisanciers sur le bon usage du plan d'eau.

LUTTE AUX ESPÈCES ENVAHISSANTES : Pour une quatrième année, l'équipe de bénévoles Sentinelle au lac Blanc a fait sa tournée des baies et des rives les plus vulnérables pour surveiller l'apparition d'espèces envahissantes dont le myriophylle à épis. Cet exercice quelque peu laborieux nous apparaît incontournable, permet de nous rassurer sur l'absence de ce type de plantes et surtout de pouvoir intervenir rapidement et précocement dans le cas d'une introduction d'EEE. Pas de plantes envahissantes et nous supposons que c'est également le cas sur les autres lacs de St-Ubalde.

PLAN DE REVÉGÉTALISATION DES BANDES RIVERAINES : Tous les lacs font des efforts pour maintenir ou améliorer l'état et l'efficacité de leurs bandes riveraines, remparts de protection de la qualité de l'eau des lacs. Caractérisation des bandes riveraines, consultation de groupe ou privée sur l'aménagement des bandes riverains et de la captation des eaux de ruissellement, ajout de végétaux ... Des efforts sont également consentis par les riverains et la Municipalité pour réduire l'apport en sels de voirie (qui se retrouvent dans les fossés et dans la nappe phréatique) et de gestion des eaux de ruissellement en provenance des chemins et des fossés.